

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Virements et ouvertures de crédits - Décision modificative n°3**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'exécution du budget 2006 implique de procéder à un ajustement des comptes du budget général où divers virements et ouvertures de crédits s'avèrent nécessaires.

Au budget principal, divers ajustements sont opérés se rapportant aux subventions accordées aux associations, plus particulièrement pour l'organisation du festival « Arp » à hauteur de 74 740 €. Par ailleurs, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 900 396 € en section de fonctionnement qui permettront, entre autres, de financer la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (43 550 €) et la surveillance de la démolition du collège Epirey (30 200 €), ainsi qu'une écriture d'ordre de 469 500 € relative à des opérations de réaménagement de la dette.

Des crédits supplémentaires sont également prévus en section d'investissement à hauteur de 1 030 871€ destinés en particulier au secteur de l'urbanisme pour 187 400 € ainsi qu'à l'amélioration du réseau Divia pour 100 000 €. En mouvements d'ordre, figurent les sommes de 469 500 € relative à des opérations de réaménagement de la dette et de 300 000 € au titre du traitement des avances forfaitaires.

Les budgets annexes du Camping, du Stationnement et de l'Auditorium sont principalement concernés par des opérations d'ordre concernant des opérations de réaménagement de la dette.

A noter, au budget annexe de l'Auditorium, l'ouverture d'un crédit de 40 436 € destiné au traitement de contentieux intervenus lors de la construction du bâtiment.

Globalement, la décision modificative se résume par l'ouverture ou la suppression des crédits suivants :

- au budget principal :

. section de fonctionnement :

dépenses	900 396 €
recettes	900 396 €

. section d'investissement :

dépenses	1 030 871 €
recettes	1 030 871 €

- au budget annexe du Camping :

. section de fonctionnement :

dépenses	- 6 000 €
recettes	- 6 000 €

. section d'investissement :

dépenses	- 20 000 €
recettes	- 20 000 €

- au budget annexe du Stationnement :

. section de fonctionnement :

dépenses	16 600 €
recettes	16 600 €

. section d'investissement :

dépenses	1 600 €
recettes	1 600 €

- au budget annexe de l'Auditorium :

. section de fonctionnement :

dépenses	77 769 €
recettes	77 769 €

. section d'investissement :

dépenses	89 436 €
recettes	89 436 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par décision modificative n°3 au budget général de l'exercice 2006, arrêter les prélèvements, virements et ouvertures de crédits proposés dans le présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

- 52 voix pour
- 3 abstentions.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT